

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017



OFI CAP HORN

Fonds d'épargne salariale Actions
internationales

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK FRANCE - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

Conservateur

NATIXIS INTEREPARGNE - 30, avenue Pierre Mendès - 75013 PARIS

Gestion administrative et comptable :

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Le Fonds « OFI CAP HORN » est classé dans la catégorie FCPE «Actions Internationales».

Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 85 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés actions de plusieurs pays industrialisés, dont éventuellement le marché français.

Dans ce cadre, le portefeuille est exposé principalement sur les trois grandes zones géographiques que sont les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie.

Objectif de gestion

L'objectif du Fonds d'Epargne Salariale « OFI CAP HORN » est d'offrir aux porteurs de parts, à long terme (plus de 5 ans), une rémunération de leur placement supérieure à celle de l'indice mondial MSCI World, principal indice actions internationales.

Indicateur de référence

L'investisseur pourra comparer les performances du FCPE à celles de l'indice mondial MSCI World calculé Dividendes Nets Réinvestis.

Stratégie de gestion

Le Fonds d'Epargne Salariale « OFI CAP HORN » est un Fonds profilé dont l'objectif est de constituer un portefeuille largement diversifié sur la base d'une analyse à la fois quantitative et qualitative d'un univers constitué essentiellement d'OPC investis sur les marchés actions, et dans une moindre mesure sur les marchés monétaires et obligataires.

La recherche de surperformance sera obtenue d'une part par l'allocation d'actifs et la gestion du risque de change, et d'autre part par la sélection des gérants et des styles de gestion.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes suivantes :

- Actions de 85 à 100 % ;
- Obligations et produits monétaires de 0 à 15 %.

La construction du portefeuille s'effectue en plusieurs étapes. Elle passe au préalable par une analyse macro-économique qui permet d'établir une allocation entre les différentes classes d'actifs que sont les actions, les obligations et les produits monétaires, tenant compte de l'orientation de gestion du Fonds.

Un second filtre est ensuite appliqué à chaque compartiment (exposition géographique et sectorielle pour les actions, choix géographique et durée pour les obligations, stratégie employée pour les instruments monétaires).

En fonction de ces données, une sélection d'OPC est effectuée sur l'analyse de facteurs quantitatifs (analyse du comportement des fonds, capacités à surperformer, perspectives...) et qualitatifs (connaissance des équipes de gestion, analyse des stratégies et processus de gestion, revue des frais, critères de choix d'investissements...).

L'actif du FCPE est exposé à hauteur de 50 % minimum en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'Investissement et en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier. Le FCPE peut également détenir jusqu'à 30% en FCPR ou FCPI. Ces Fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe OFI. Le solde du portefeuille peut être constitué de titres « vifs » (valeurs mobilières, de titres de créances...).

Dans tous les cas, de par son orientation de gestion, le FCPE est exposé au minimum à 85 % aux marchés actions, et plus particulièrement aux marchés actions des trois grandes zones géographiques que sont les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie. Le portefeuille peut être exposé pour le solde, soit 15 % maximum, aux marchés monétaires et obligataires (obligations, titres de créances négociables libellés en euros et/ou en devises étrangères, parts ou actions d'OPC investis sur ces mêmes marchés) selon une répartition évoluant en fonction des opportunités de placements appréciées par la société de gestion.

Intervention du Fonds d'Epargne Salariale sur les marchés à terme et optionnels dans un but de protection du portefeuille : Oui.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds d'Epargne Salariale peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques d'actions et d'indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion et éventuellement dans le cadre de la gestion de trésorerie au risque de taux. Toutefois, ce type d'interventions est rare et s'effectue le plus souvent :

- dans le but de faire face aux fluctuations de marché ;
- ou éventuellement de couvrir des souscriptions et des rachats. Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

Des opérations de réméré, des pensions livrées, des prêts et emprunts de titres peuvent également être réalisées dans la limite de la réglementation en vigueur.

Le Fonds d'Epargne Salariale peut, à titre exceptionnel, se retrouver investi jusqu'à 110% de son actif net par le recours éventuel à l'emprunt d'espèces en raison des souscriptions - rachats ou de la gestion de trésorerie en dates de valeur.

Le FCPE réinvestit ses revenus.

Profil des risques

Le FCPE « OFI CAP HORN » classé en FCPE « Actions Internationales » peut connaître une variation de sa valeur notamment en raison de l'évolution des marchés boursiers et des devises. Ainsi, l'investisseur est exposé indirectement à travers les OPC sélectionnés et/ou directement aux risques suivants :

Risque actions

Le Fonds est exposé au minimum à hauteur de 85% de son actif aux marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché impacteront positivement ou négativement les performances du Fonds.

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Le Fonds peut investir dans des OPC de sociétés de capitalisation faible ou moyenne, le cours de ces actions peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de capitalisation boursière importante. Il en est de même des investissements sur les pays émergents.

Risque de change

Le Fonds est exposé au risque de change au titre de ses investissements libellés en monnaie étrangère (devise non-euro) et de la quote-part des actifs libellés en monnaie étrangère des OPC dans lesquels le portefeuille est investi. Par conséquent, la variation de devises non-euro auront une incidence sur la valeur des titres en portefeuille et donc sur la performance et le risque du Fonds. Le gestionnaire est autorisé à pratiquer de façon discrétionnaire des couvertures totales ou partielles de ces risques.

Risque de taux et risque de crédit

Le Fonds est investi à hauteur de 15 % maximum (hors titres non cotés) sur les marchés monétaires et obligataires. De ce fait, le portefeuille peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

De même, le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des obligations privées peut baisser. C'est le risque de défaillance de l'emprunteur.

Durée de placement recommandée

Compte tenu de son horizon de placement et du niveau élevé de risque qu'il comporte, le FCPE « OFI CAP HORN » est conseillé pour les salariés qui prévoient un investissement à long terme (plus de 5 ans) de leur épargne en recherchant une performance élevée induisant des risques importants. La durée légale de blocage des parts est au minimum de 5 ans.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode de calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Dans le cadre du plan stratégique OFI 2020, les organes de Direction d'OFI ASSET MANAGEMENT et d'OFI GESTION PRIVEE ont procédé le 31 mai 2017 à la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) d'OFI GESTION PRIVEE à OFI ASSET MANAGEMENT dans un objectif de rationalisation des entités du Groupe.

En conséquence, à compter du 1er juin 2017, OFI ASSET MANAGEMENT est devenue la Société de Gestion des OPCVM anciennement gérés par OFI GESTION PRIVEE. Cette opération intra-groupe n'a aucun impact sur l'objectif de gestion, la politique d'investissement, le profil de rendement risque ou les frais applicables aux OPC, qui restent inchangés. L'équipe de gestion demeure inchangée.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 12 janvier 2018, le FCPE OFI Cap Horn deviendra Nourricier des parts N d'OFI Flexible Global Multi Asset.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La liste des intermédiaires financiers autorisés pour l'exécution des ordres de bourse est établie en fonction de la qualité d'exécution des ordres, du travail de veille effectué par les vendeurs, de l'adéquation de l'univers des sociétés couvertes par les analystes financiers à l'univers d'investissement du portefeuille et de la qualité de l'analyse financière produite.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse <http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote fait l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet de la société à l'adresse : <https://www.ofi-am.fr/vote-et-engagement>

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet <https://www.ofi-am.fr/isr>

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'investissements alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI. Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants FIA, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (FIA, GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par l'ancienne Société de Gestion OFI GESTION PRIVEE à l'ensemble de son personnel (soit **10 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **1 011 270 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI GESTION PRIVEE sur l'exercice : **871 270 euros, soit 86.16%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI GESTION PRIVEE sur l'exercice : **140 000 euros, soit 13.84%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **435 073 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **2 personnes** au 31 décembre 2016), **378 718 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des Fonds gérés (soit **4 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.

Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.

Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.

Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.

La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.

Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.

Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.

Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.

Le 10 ans allemand est passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.

Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux États-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).

Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et de 10.26% en devises fortes.

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (bp).

Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.

En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.

De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en devises locales. Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

Au début de l'année, les marchés financiers mondiaux poursuivaient leurs fortes hausses dans le sillage de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles aux Etats-Unis. La signature d'une multitude de décret par M. Trump dès les premiers jours qui suivirent son investiture confortait les investisseurs dans sa volonté d'agir vite conformément à ses promesses de campagne. Toutefois, les attaques et les menaces, à l'attention entre autres du Mexique ou du secteur automobile, commençaient à inquiéter les milieux d'affaires. Les statistiques d'activité, de consommation des ménages et de créations d'emploi aux Etats-Unis pointaient tous vers une accélération de la croissance à venir. Cette bonne santé de l'économie américaine se répercutait progressivement sur les salaires et les indices des prix amenant la Fed à afficher sa confiance dans son calendrier de trois hausses des taux en 2017. En Europe, le contexte politique tendu (élections présidentielles en France...), amenait le 10 ans français à s'écarter de plus en plus de son homologue allemand. Par ailleurs, une nouvelle inquiétude émergeait et concernait le pétrole : les opérateurs de marché craignaient que la réduction de la production mise en œuvre lors des accords de Doha en 2016 par l'OPEP et ses alliés ne suffisaient pas à réduire l'excédent d'offre sur le marché mondial. Dans ces conditions, les Banques Centrales maintenaient des politiques accommodantes, mais commençaient à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées. Mario Draghi, le gouverneur de la Banque Centrale Européenne affirmait le retour de la croissance en Europe et le remplacement des forces déflationnistes par les forces reflationnistes. La conséquence était une hausse ininterrompue de l'euro qui pénalisait les indices de la zone euro malgré un environnement macroéconomique toujours porteur. Durant cette période, nous avons augmenté le poids des actions américaines avec les renforcements sur les Fonds **OFI Invest US Equity Dynamic Multifactor** et **OFI Invest US Equity** ainsi que sur les **ETF Lyxor MSCI USA** et **Amundi MSCI USA**.

Au cours de l'été, l'annonce de nouvelles sanctions contre la Corée du Nord de la part du Conseil de Sécurité de l'ONU et les déclarations du ministère de la Défense japonais sur l'entrée dans une « nouvelle phase de la menace nord-coréenne » avaient mis le feu aux poudres. Par la suite, Donald Trump renchérisait en promettant « le feu et la fureur » à la Corée du Nord, si cette dernière poursuivait ses menaces contre les Etats-Unis. Dans ce contexte et durant cette période estivale, le S&P 500 connaissait sa seconde plus forte baisse journalière depuis le début de l'année, le VIX enregistrant sa plus forte hausse, son plus haut depuis le 8 novembre 2016, l'or rebondissait et les rendements sur le 10 ans US baissaient. A la fin de l'année, la Banque Centrale Européenne prolongeait son programme de rachats d'actifs jusqu'au mois de septembre 2018 et abaissait son montant mensuel de 60 à 30 Mds euros mensuels de rachats d'actifs. Elle indiquait également être prête à augmenter ou prolonger ses achats si les perspectives devenaient moins favorables. En revanche, la crise politique en Catalogne générait un regain de volatilité avec une sous performance des bourses européennes. En Allemagne, les discussions sur la formation d'une coalition s'étaient soldées par un échec. Avec le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD), qui refusait toujours de faire partie d'un futur gouvernement, Angela Merkel n'avait qu'une possibilité en début de semaine : organiser de nouvelles élections en 2018. L'Union Européenne et le Royaume-Uni annonçait un accord sur les termes du Brexit. Le montant de la facture sera de 40-50 Mds euros et l'Irlande gardera un accès au marché commun. Les indices US étaient quant à eux portés par les espoirs de l'adoption de la réforme fiscale d'ici la fin de l'année.

Enfin, en Asie, le Nikkei atteignait un plus haut historique depuis 1996 et enregistrait sa plus longue série de hausse consécutive depuis 1961, soutenu par la réélection du parti LDP de Shinzo Abe et des bons chiffres du commerce extérieurs chinois. En Chine, le 19ième congrès du parti communiste durant lequel Xi Jinping a été reconduit pour cinq ans comme l'essentiel de la direction du parti, indiquait que l'économie chinoise n'allait pas fermer ses portes au monde mais au contraire s'ouvrir encore davantage.

Durant cette période nous avons poursuivi nos renforcements sur les actions américaines avec les achats sur le Fonds **OFI US Equity** et les **ETF Lyxor MSCI USA**, **Amundi ETF MSCI USA** et diminué le poids des actions européennes avec les ventes sur le Fonds **OFI RS Euro Equity**.

Le 1er juin 2017, le Fonds a changé de société de gestion; OFI Asset Management est devenue la société de gestion financière en titre.

Sur l'exercice, le Fonds affichait une performance de +7.74% contre +7.51% pour son indice de référence.

A fin décembre 2017, le nombre de parts du Fonds était de 193 078.4460

La valeur liquidative du FCPE OFI Cap Horn était égale à 61.23 euros au 29/12/2017 contre une valeur de 56.83 le 30/12/2016.

L'actif net du Fonds au 29/12/2017 était de 11 823 393.90 EUR.

Au 29 décembre 2017, l'actif du FCPE OFI Cap Horn était composé pour 9,79 % d'actifs diversifiées internationales (OFI Flexible Global Multi Asset), pour 24.5 % d'actions de la zone euro, pour 56.58 % d'actions nord-américaines, pour 4.20% d'actions japonaises, et pour 8.14% d'actions des pays émergents.

Nous n'avons pas utilisé les marchés à terme et conditionnels.

INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs non liquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des Fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **29 décembre 2017** au niveau [5] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque actions

Le Fonds est exposé au minimum à hauteur de 85% de son actif aux marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché impacteront positivement ou négativement les performances du Fonds.

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. Le Fonds peut investir dans des OPC de sociétés de capitalisation faible ou moyenne, le cours de ces actions peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de capitalisation boursière importante. Il en est de même des investissements sur les pays émergents.

Risque de change

Le Fonds est exposé au risque de change au titre de ses investissements libellés en monnaie étrangère (devise non-euro) et de la quote-part des actifs libellés en monnaie étrangère des OPC dans lesquels le portefeuille est investi. Par conséquent, la variation de devises non-euro auront une incidence sur la valeur des titres en portefeuille et donc sur la performance et le risque du Fonds. Le gestionnaire est autorisé à pratiquer de façon discrétionnaire des couvertures totales ou partielles de ces risques.

Risque de taux et risque de crédit

Le Fonds est investi à hauteur de 15 % maximum (hors titres non cotés) sur les marchés monétaires et obligataires. De ce fait, le portefeuille peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

De même, le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des obligations privées peut baisser. C'est le risque de défaillance de l'emprunteur.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le gérant de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux marchés d'actions, de taux ou de change par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels, de réaliser des opérations de pensions livrées, des prêts et emprunts de titres.

Gestion du risque

La société de gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 29 décembre 2017

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [108.16%]

- méthode de l'engagement [109.79%]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenons aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Positions ouvertes au 29/12/2017

Portfolios	Quantite	Currency	Counterparty
USD versus EUR 2018/01/02	586 043.70	EUR	BNP PARIBAS PARIS
USD versus EUR 2018/01/03	582 355.35	EUR	BNP PARIBAS PARIS

Taux : Pas de position au 29/12/2017

Crédit : Pas de position au 29/12/2017

Actions – CFD : Pas de position au 29/12/2017

Commodities : Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCPE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	12 204 658,88	16 630 251,16
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	12 204 658,88	16 630 251,16
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 204 658,88	16 630 251,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 788 150,43	-
Opérations de change à terme de devises	1 168 399,05	-
Autres	619 751,38	-
Comptes financiers	2 048,63	1 062,46
Liquidités	2 048,63	1 062,46
Total de l'actif	13 994 857,94	16 631 313,62

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	10 111 225,55	12 979 250,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 881 301,86	3 857 039,13
Résultat de l'exercice (a, b)	-169 133,51	-231 217,21
Total des capitaux propres	11 823 393,90	16 605 072,41
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 993 685,15	26 241,21
Opérations de change à terme de devises	1 159 700,00	-
Autres	833 985,15	26 241,21
Comptes financiers	177 778,89	-
Concours bancaires courants	177 778,89	-
Emprunts	-	-
Total du passif	13 994 857,94	16 631 313,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 708,50	14 862,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 708,50	14 862,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	52,21	36,41
Autres charges financières	-	-
Total (II)	52,21	36,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 656,29	14 825,59
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	272 183,91	249 034,76
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	-256 527,62	-234 209,17
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	87 394,11	2 991,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-169 133,51	-231 217,21

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée le dernier jour de Bourse ouvert à Paris de la semaine à l'exclusion des jours fériés légaux en France. En l'absence de cotation à une de ces dates, l'évaluation se fera sur les derniers cours connus du jour de bourse précédent et sera datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières.

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de Fonds d'Investissement de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :

La mise à jour annuelle du cours des titres non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un évènement ou une série d'évènements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FCPE les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues par la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion directes sont fixés au maximum à 1,60 % TTC l'an de l'actif net.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus trimestriellement.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Frais de gestion indirects

Les frais indirects maximum ne dépasseront pas 4,30 % TTC l'an de l'actif global. Ces frais correspondent à

- les commissions de gestion indirectes : 2,30 % TTC maximum l'an de l'actif global.
- les commissions de souscription indirectes : 2,00 % TTC maximum l'an de l'actif global.
- les commissions de rachat indirectes : néant

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	16 605 072,41	16 210 205,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	3 002 639,21	1 830 076,25
dont participation ou compléments de participation	195 398,30	201 040,38
dont plan d'épargne ou intéressement	929 969,44	749 900,09
dont transferts	1 185 047,43	345 767,79
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	692 224,04	533 367,99
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	5 166,57	2 792,24
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-5 166,57	-2 792,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-9 135 563,40	-2 000 034,78
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-1 205 436,35	-962 783,97
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-7 930 127,05	-1 037 250,81
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 147 675,86	3 894 758,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 174,83	-179,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-60,13	-14 397,48
Frais de transaction	-40 022,53	-18 269,78
Différences de change	-718 243,78	51 801,79
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	219 598,71	-3 114 678,82
Différence d'estimation exercice N	2 172 550,27	
Différence d'estimation exercice N - 1	1 952 951,56	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-256 527,62	-234 209,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	11 823 393,90	16 605 072,41

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2 048,63	0,02
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	177 778,89	1,50

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 048,63	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	177 778,89	1,50	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	4 230 488,01	35,78	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
Créances	580 146,57	4,91	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 048,63	0,02	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 159 700,00	9,81	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Contrepartie vente à terme de devises	1 168 399,05
Vente à règlement différé	580 146,57
Souscriptions à recevoir	39 604,81
Total créances	1 788 150,43
Dettes	
Vente à terme de devises	-1 159 700,00
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-20 216,36
Achat à règlement différé	-810 753,45
Autre	-3 015,34 ⁽¹⁾
Total dettes	-1 993 685,15
Total	-205 534,72

(1) Frais RTO

Souscriptions rachats

Parts émises	52 211,9097
Parts rachetées	151 296,3058

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,58
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010564351	OFI FLEXIBLE GLOBAL MULTI ASSET	7 992,6581	144,88	1 157 976,31
FR0012584167	OFI FRANCE EQUITY I	3 500,00	115,85	405 475,00
LU0286062228	OFI INVEST BRICA I EUR	5 800,00	83,13	482 154,00
LU0185496204	OFI INVEST US EQUITY I USD	21 350,00	152,52	2 711 777,15
FR0000971160	OFI RS EURO EQUITY C	16 410,00	122,15	2 004 481,50
LU0185280533	SINGLE SELECT PLATFORM OFI US EQUITY DYNAMIC MULTIFACTOR I USD	19 100,00	95,48	1 518 710,86
	<i>Sous-total</i>			8 280 574,82

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-169 133,51	-231 217,21
Total	-169 133,51	-231 217,21
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-169 133,51	-231 217,21
Total	-169 133,51	-231 217,21
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 881 301,86	3 857 039,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 881 301,86	3 857 039,13
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 881 301,86	3 857 039,13
Total	1 881 301,86	3 857 039,13

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2017	30/12/2016
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016	24/12/2015	24/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	11 823 393,90	16 605 072,41	16 210 205,25	15 525 584,88	15 195 598,60
Nombre de titres					
Parts	193 078,4460	292 162,8421	295 156,2616	308 412,5021	327 291,8483
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	61,23	56,83	54,92	50,34	46,42
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	8,86	12,41	0,14	1,28	0,24 ⁽²⁾

(2) La capitalisation unitaire au 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			12 204 658,88	103,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 204 658,88	103,22
AMUNDI ETF JAPAN TOPIX EUR HEDGED DAILY UCITS ETF	EUR	2 100,00	496 671,00	4,20
AMUNDI ETF MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF	EUR	115 000,00	479 895,00	4,06
AMUNDI ETF MSCI USA UCITS ETF	EUR	4 780,00	1 273 726,60	10,77
LYXOR ETF MSCI USA A	EUR	5 550,00	1 186 423,50	10,03
OFI FLEXIBLE GLOBAL MULTI ASSET	EUR	7 992,6581	1 157 976,31	9,79
OFI FRANCE EQUITY I	EUR	3 500,00	405 475,00	3,43
OFI INVEST BRICA I EUR	EUR	5 800,00	482 154,00	4,08
OFI INVEST US EQUITY I USD	USD	21 350,00	2 711 777,15	22,94
OFI RS EURO EQUITY C	EUR	16 410,00	2 004 481,50	16,95
SINGLE SELECT PLATFORM OFI US EQUITY DYNAMIC MULTIFACTOR I USD	USD	19 100,00	1 518 710,86	12,84
SOUR-DJ-EUR 50-A	EUR	6 777,00	487 367,96	4,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			1 788 150,43	15,12
Dettes			-1 993 685,15	-16,86
Comptes financiers			-175 730,26	-1,49
ACTIF NET			11 823 393,90	100,00



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise OFI CAP HORN

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 29 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI CAP HORN constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 avril 2018

KPMG S.A.



Isabelle Goalec
Associée